

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 70=90 (1924)

Heft: 7

Artikel: Sur la Préparation des Exercices de Combat

Autor: Sarasin, Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-3473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstlt. i. Gst. K. VonderMühl, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.
Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Sur la Préparation des Exercices de Combat. — Zur Antwort des Obersten Wille und zur Erklärung des Hauptmanns Wacker in Nr. 6 der Militärzeitung. — Schrapnell oder Granate. — Zur Frage einer neuen Militärkarte. — Sektionsberichte. — Totentafel. — Literatur.

Sur la Préparation des Exercices de Combat.

Par le Colonel-Divisionnaire *Ch. Sarasin*, Cdt. 2e Div., Genève.

Lors des derniers cours de répétition il a été réjouissant de constater un réel progrès dans la conduite des bataillons et des compagnies, tandis que celle de la section et du groupe de combat restait souvent indécise et maladroite.

Le fait ne doit pas nous surprendre étant donné le peu de temps qui a été consacré jusqu'ici à l'instruction pratique de nos lieutenants et de nos sous-officiers dans la conduite de la troupe. Mais cette lacune tient à mon avis beaucoup au fait que, pendant la première période des cours de répétition, les *exercices de combat* faits dans le cadre du groupe, dans la section et même dans la compagnie ne présentaient pas les conditions voulues pour être vraiment instructifs.

Il faut reconnaître d'emblée que, pour nos commandants de bataillons et de compagnies, *il est beaucoup plus difficile de diriger l'instruction tactique* de leurs subordonnés, en leur faisant exécuter des exercices bien ordonnés, que de conduire leur troupe dans une situation qui leur est donnée par un supérieur. Ce genre de travail demande *une très soignée préparation*, qui exige d'autant plus d'effort de nos officiers qu'ils ont moins de métier, et cet effort doit se superposer aux multiples activités auxquelles doivent s'astreindre nos cadres supérieurs depuis le grade de capitaine, s'ils veulent que leur cours de répétition, si limité de durée, marque pourtant un progrès.

J'insiste sur *cette difficulté*, parce qu'à mon avis elle *n'est pas assez reconnue*. Trop d'officiers considèrent qu'on peut faire un exer-

cice utile, sans l'avoir préparé. Trop d'officiers aussi s'en remettent à leurs subordonnés pour l'instruction tactique de leurs unités respectives, *sans avoir contrôlé comment les exercices ont été préparés.* C'est ainsi qu'on a pu voir souvent de jeunes lieutenants tout-à-fait dépourvus de l'expérience nécessaire, exercer leurs groupes de combat dans des conditions absolument invraisemblables pour ne pas dire ridicules. C'est ainsi qu'on a vu aussi des exercices de compagnie ne pouvant donner aucun résultat utile, *parce qu'ils avaient été plus ou moins improvisés sans la réflexion nécessaire.*

Ce que j'entends ici par préparation d'un exercice de combat, n'a pas le sens qu'on a parfois donné à cette expression, c'est-à-dire *l'étude avec les cadres d'un exercice qui sera exécuté ensuite avec la troupe.* Cette manière de faire est fort utile lorsque les cadres sont encore au début de leur instruction; elle permet de fixer d'avance les grandes lignes de l'action et d'éviter de multiples erreurs dans l'exécution ultérieure, elle comporte ainsi un gain de temps appréciable dans le travail avec la troupe. Nous l'avons partout pratiquée. Mais je serais le dernier à recommander d'employer toujours ce procédé, parce que, étant répété trop longtemps, il exerce sur les cadres *une action paralysante.* Chacun commandant à l'exercice l'élément qui lui est subordonné non d'après sa propre conception, mais d'après celle qui lui a été donnée pendant l'étude préparatoire, n'a *pas assez l'occasion de développer son initiative et sa décision,* d'autant moins que tout a été prévu d'avance et que, dès le début de l'exercice, chacun sait comment il doit se développer et se terminer.

Or *l'un des buts principaux* de nos exercices de combat c'est d'amener nos gradés à une *appréciation rapide de la situation* puis à une décision précise.

Ce que j'entends ici par préparation d'un exercice c'est le *travail personnel fait par celui qui doit diriger l'exercice* et qui doit savoir exactement d'abord ce qu'il veut atteindre, ensuite dans quel cadre il veut développer son exercice.

Ce travail comporte d'abord un choix judicieux du terrain, ensuite *l'imagination d'une situation précise,* dans laquelle la troupe qui exerce recevra une *mission très exactement* indiquée, se heurtera à une *résistance dont la direction de l'exercice aura arrêté dans tous ses détails le dispositif et la force* et sera *encadrée* par des troupes dont le directeur aura aussi fixé d'avance l'action supposée.

Si nous considérons d'abord plus spécialement les *exercices d'attaque,* il sera possible de les exécuter contre une résistance supposée, ou contre une *résistance marquée* par un nombre limité de fusils et de fanions. Le second procédé sera toujours préférable, quand il sera possible, mais dans l'un et l'autre cas la direction de l'exercice devra avoir déterminé très exactement le *plan de la défense, la répartition des groupes de feu, leur force, la façon dont ils s'appuient* réciproquement, en constituant un système *coordonné et cohérent.* Il devra aussi

déterminer la *mission* de ces éléments de résistance et décider en particulier s'ils *tiennent le terrain à tout prix* ou s'ils *retraitent en combattant*. Suivant le caractère de la mission les effectifs supposés ou marqués devront être nettement différents.

D'autre part la direction de l'exercice *devra s'adjoindre le nombre d'officiers nécessaire* pour que les divers éléments de la troupe qui exerce l'attaque sachent constamment dans quelles conditions ils se trouvent, d'où et avec à-peu-près quelle intensité ils sont pris sous le feu. *Ces officiers devront connaître* dans les moindres détails *les intentions* du directeur et en particulier savoir exactement comment il veut que joue la résistance. Si le directeur veut faire intervenir des *appuis de feu supposés* en faveur de l'assaillant, il doit avoir prévu de façon précise et expliqué à ses arbitres dans quelles conditions, à quel moment et contre quels objectifs ces moyens de feu entreront en action.

L'action parallèle des troupes encadrantes, en tant quelle pourra influencer sur l'exercice devra être étudiée et fixée d'avance de la même façon.

Tout cela implique un très gros travail de préparation, auquel doivent être associés les officiers appelés à fonctionner comme arbitres. Mais ce travail est nécessaire et il est possible si, au lieu de vouloir faire avec chacune de ses compagnies un exercice différent, le commandant de bataillon répète le même exercice avec ses différentes compagnies et si les commandants de compagnies procèdent de même avec leurs sections.

Dans la règle il faudra pour ces exercices d'attaque sans contre-partie effective ou avec une contre-partie seulement marquée rester dans des *données très simples*, dans lesquelles la contre-partie manœuvrera le moins possible. Sinon, l'on arrive presque inévitablement à des situations tout-à-fait invraisemblables.

Lorsque le degré d'instruction de la troupe et les effectifs disponibles le permettront, il sera toujours avantageux de faire exécuter des *exercices à double action*.

Prenons d'abord le cas le plus simple, celui dans lequel l'un des partis est sur la défensive, l'autre à l'attaque.

La première chose à faire sera de placer par son plan les deux partis dans des conditions telles que *les chances de succès pour l'un et pour l'autre ne soient pas trop inégales*, sans du reste qu'il soit nécessaire de faire intervenir *d'une façon prédominante l'action d'appuis supposés* (Art. ou Mitr.). Les chances dépendront, cela va sans dire, non seulement des effectifs en présence, mais aussi pour beaucoup du *terrain*. Il faudra donc éviter aussi bien de placer la défense dans des *conditions telles qu'un défenseur ne les aurait jamais choisies*, que de faire attaquer une position si forte par elle-même qu'elle ne pourrait être enlevée qu'après une longue et puissante *préparation*.

Il faut ensuite *proportionner les missions données aux deux partis aux effectifs* et moyens dont disposent ces partis. Il est donc nécessaire de *donner à l'assaillant une supériorité suffisante*, pour qu'il puisse vraiment attaquer; pour cela nous pouvons admettre que les effectifs de l'assaillant relativement à ceux du défenseur devront être doubles ou, en tous cas supérieurs d' $\frac{1}{3}$.

Ces proportions étant fixées, il faut s'arranger à ce que les *zones d'action* données aux deux partis ne soient pas trop vastes ni en largeur, ni en profondeur pour l'exécution de la mission. Si l'on donne à la défensive une mission de *défensive à outrance*, il faudra se garder d'étendre le front au delà d'une largeur qui sera *d'un kilomètre pour un bataillon*, de 500 m pour une compagnie, de 250 m pour une section, ces nombres étant considérés comme des maxima, rarement atteints. Il faudra se garder de même de prescrire à une troupe chargée d'un secteur défensif, *d'étendre en arrière sa résistance de façon à ce que celle-ci perde toute espèce de cohésion*.

Si, au lieu d'exercer la résistance à outrance on veut exercer la *défensive flexible* ou plus exactement le *combat en retraite*, si l'on admet par exemple une zone d'avant-postes ou une position avancée, le front donné pourra naturellement être considérablement étendu.

Mais il faut absolument que *les ordres donnés à la défense spécifient très exactement si les troupes doivent rester sur place, tout repli leur étant interdit, ou bien si leur tâche est simplement une tâche de couverture* ou de retardement, dans laquelle il s'agit de gagner du temps, de disloquer l'attaque ennemie et où il faut combattre en retraite.

Dans le cas de la *défensive à outrance*, une fois le plan établi et les troupes réparties, *il n'y a plus de manoeuvre* que pour les éléments réservés; en dehors d'eux *chaque poste, chaque point d'appui se défend sur place*. Ce principe fondamental doit absolument être respecté dans tous les exercices de combat et les prescriptions pour l'exercice doivent être données en conséquence. *Il y va de la solidité de nos troupes dans la défense*.

Dans le cas de la *défensive flexible*, il s'agit d'un *combat en retraite*, devant un ennemi très supérieur, combat dans lequel *la manoeuvre joue un très grand rôle* et doit par conséquent avoir été préparée.

Il est du reste très important que ce genre de combat soit beaucoup exercé.

Il faut aussi dans un exercice à double action *laisser à la défense le temps de se faire un plan* rationnel comportant un *plan de feu* étudié. Il faut que le directeur de l'exercice ait contrôlé ce plan, l'ait éventuellement corrigé et qu'il le connaisse dans tous ses détails, lui et ses arbitres, avant de lâcher l'attaque.

Quant aux ordres à préparer pour l'attaque ils doivent comprendre:

1° *Un exposé clair de la situation initiale* pour la troupe qui exerce et pour les troupes encadrantes supposées. Dans cet exposé il faut, du reste, se garder de fournir plus de renseignements qu'on ne pourrait probablement le faire en réalité, en révélant d'emblée tout le dispositif adverse ou sa plus grande partie. Il faut au contraire pousser la troupe à chercher le renseignement par sa propre exploration de combat.

2° Préciser exactement les *objectifs à atteindre*, en indiquant aussi ceux assignés aux troupes voisines. Cette manière de faire est infiniment préférable à celle qui consiste à limiter une zone d'action par des lignes imaginaires.

3° Indiquer les *moyens d'appui supposés* en dehors de la troupe qui exerce et la façon dont est prévue la liaison avec ces moyens.

Pendant l'exercice le directeur intervient soit directement soit par ses arbitres, auxquels il a fait part préalablement de ses intentions. Son rôle est essentiellement de *faire respecter* par les deux parties *le feu* adverse, *d'apprécier les possibilités* et d'interdire ce qui est en dehors de ces possibilités. *Souvent il devra arrêter l'exercice* et le faire reprendre. Il fera intervenir à son gré *l'action des troupes voisines* et celles des *appuis de feu supposés*.

Du reste, tout en empêchant l'exercice de dévier par suite de grosses fautes commises par l'un des partis, le directeur de l'exercice *doit se garder d'imposer sa manière de voir*; il doit laisser l'initiative de chacun se développer librement dans le cadre des missions données.

A côté des exercices de défensive et offensive il ne faut pas oublier qu'on peut en faire beaucoup d'autres, qui sont tout aussi utiles à pratiquer; ainsi *la retraite et la poursuite* et *le combat de rencontre*, comportant l'engagement rapide et sur un front relativement grand de 2 avant-gardes opposées. Ces exercices sont d'autant plus instructifs que *l'initiative laissée à chacun est très grande*. Mais par ce fait-même ils sont beaucoup plus difficiles à exécuter et à diriger. Il ne faut donc les entreprendre qu'avec des troupes ayant déjà pratiqué des exercices plus simples, et il faut aussi que le directeur ait organisé avec grand soin et les moyens suffisants sa direction et son arbitrage.

Je termine par un exposé des *buts principaux* qu'il faut à mon avis chercher à atteindre par nos exercices de combat, en tenant compte des *principales fautes* que nous constatons un peu partout et des lacunes qui restent à combler dans notre instruction.

Il y a d'abord à perfectionner *l'utilisation du terrain*. Les progrès réalisés à cet égard sont importants, mais nous ne devons pas nous en contenter. Il faut lutter contre la tendance presque générale à *prendre trop tôt des formations larges et linéaires*. Il faut exiger d'avantage dans l'utilisation individuelle du terrain soit dans la progression, soit dans l'arrêt et dans le tir.

Il faut *exiger de chaque élément qu'il conserve la direction* qui lui a été donnée, au lieu d'en sortir pour se laisser attirer par un incident souvent sans importance. Il faut en particulier réagir énergiquement contre cette tendance à se jeter concentriquement sur des résistances locales qui pourraient être facilement débordées. Il faut habituer nos cadres à tous les degrés à proportionner les effectifs engagés à la force de la résistance à vaincre et à l'importance du résultat à obtenir, en évitant les amoncellements d'hommes partout où ils ne sont pas absolument nécessaires.

Il est nécessaire d'amener nos cadres à une *pratique de l'échelonnement* qui ne soit pas purement schématique, mais rationnelle, c'est-à-dire *appliquée aux circonstances*, en tenant compte: 1° des nécessités de *l'exploration de combat*, 2° du principe qui veut qu'un chef se réserve *toutes les troupes qu'il n'est pas obligé d'engager* en première ligne, dans des secteurs de terrain dans lesquels il puisse encore les manoeuvrer, 3° de la nécessité de *conserver de la cohésion à son dispositif*, et d'éviter par conséquent l'éparpillement.

Il faut que tous nos exercices concourent au renforcement de la *discipline du combat*, en poussant d'une part les chefs de tous les degrés à *garder leur troupe en main* à tous égards, en tendant d'autre part la volonté de la troupe à *l'exécution de la mission* et à la *réaction à tous les ordres*, tous les signes venant du chef. Le manque de discipline au combat se remarque immédiatement en ce que *la troupe perd la direction* donnée, *tire mal* et éparpille son feu, *oublie sa mission principale* pour courir après autre chose. Une troupe qui n'est pas suffisamment disciplinée sort de la main des chefs parce qu'elle ne pense qu'à sa situation particulière; elle oublie d'assurer ses liaisons avec le chef dont elle dépend et avec les troupes qui l'encadrent; elle omet de communiquer en arrière ou à ses voisins les renseignements qu'elle a recueillis.

Il faut à tout prix *éviter que*, comme cela arrive si souvent, la discipline se relâche au moment auquel elle est le plus nécessaire, alors que la troupe est au feu et éparpillée de façon à rendre le commandement très difficile.

Il faut enfin que nos exercices habituent notre infanterie à *profiter de toute relâche dans le feu ennemi* qui l'a arrêtée, pour reprendre son mouvement en avant et gagner du terrain. Cette tendance doit être stimulée toujours et partout jusque chez le simple fusilier, de même que celle d'*exploiter sans aucun retard tout succès partiel*.

Zur Antwort des Obersten Wille und zur Erklärung des Hauptmanns Wacker in Nr. 6 der Militärzeitung.

Von Oberst *Staub*, Kreisinstruktor der 4. Division, Aarau.

In meinem Artikel gegen den geschlossenen Uebertritt der Rekrutenkompn. zur Armee schrieb ich, daß ich mir wohl bewußt sei,